



Plessis-Bailisson • Ploubalay • Trégon

BEAUSSAIS SUR MER

ARRETE MUNICIPAL n°2025 - 194
Portant réglementation temporaire de circulation
Rue du Général de Gaulle – Pont de Bodeu - Ploubalay
Travaux du 17 novembre au 5 décembre 2025
Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise STE ARMOR 1, rue du Vent d'Autan 22105 TADEN Cédex

Considérant qu'il y a lieu d'interdire durant la période des travaux, la circulation dans les deux sens, rue du Général de Gaulle – Le Pont de Bodeu, Ploubalay - Beausais-Sur-Mer afin de déposer le réseau BT et HTA sur le pont de Bodeu

ARRETE

Article 1 : Du 17 novembre au 5 décembre 2025, rue du Général de Gaulle – Pont de Bodeu– Ploubalay- la circulation sera interdite dans les deux sens durant la période des travaux afin de déposer le réseau BT et HTA.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise STE ARMOR, réalisant les travaux et sous son entière responsabilité.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Plancoët est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à BEAUSSAIS-SUR-MER, le 17 octobre 2025

Le Maire
Eugène CARO



Par délégation

Mikaël BONENFANT
Maire délégué de Trégon